



Programme Delta des Pays-Bas

Faits et chiffres

1. À propos du Delta des Pays-Bas

Les Pays-Bas se situent au delta de quatre fleuves:

- Le Rhin
- L'Escaut
- La Meuse
- L'Ems

Les Pays-Bas sont inondables à 59 %:

- Sous le niveau de la mer: 26 %
- Au-dessus du niveau de la mer: 29 %
- Terres non endiguées: 3 %
- Meuse non endiguée: 1 %

Les Pays-Bas sont le delta le mieux protégé au monde. C'est le résultat d'une tradition ancestrale fondée sur la coopération avec l'eau et la lutte contre celle-ci. Le vingtième siècle a connu trois (quasi-) catastrophes qui ont débouché sur des travaux de grande envergure dans notre pays:

- 1916 Inondations dans le Nord des Pays-Bas
 - Ont entraîné la construction de l'Afsluitdijk (digue de fermeture) et ainsi, la création de l'IJsselmeer en 1932.
- 1953 Inondations dans le Sud-Ouest des Pays-Bas
 - Première Commission Delta; a débouché sur le Plan Delta (dont la réalisation a duré plus de 40 ans)
- 1993/1995 Crues des fleuves (évacuation à grande échelle)
 - Ont résulté en une sécurité accrue grâce, entre autres, à des solutions en matière d'aménagement du territoire: Ligne politique Ruimte voor de Rivier (plus d'espace pour les fleuves) et Maaswerken (travaux de la Meuse)

Le Programme Delta poursuit deux objectifs et se fonde sur trois valeurs:

- Garantir la sécurité aujourd'hui et à l'avenir [2050-2100]
- Garantir l'alimentation en eau douce également en période de sécheresse
 - solidarité
 - flexibilité
 - développement durable

2. Situation du Programme Delta des Pays-Bas

- L'Approche du Delta néerlandais se caractérise par les 5 éléments Delta:
 - La Loi Delta
 - Le Programme Delta
 - Le Fonds Delta
 - Le Commissaire Delta
 - Les Décisions Delta

Le Programme Delta vise à protéger notre pays, aujourd'hui et demain, contre les inondations et à garantir l'alimentation en eau douce. À cet effet, de nombreux aspects jouent un rôle tant sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'économie que de l'agriculture et de l'horticulture, de la nature et de la récréation.

- Les programmes d'exécution en cours sont les suivants:
 - Hoogwaterbeschermingsprogramma-2 (programme de protection contre les inondations-2)
 - Afsluitdijk (digue de fermeture)
 - Zwakke Schakels Kust (maillons faibles de la côte)
 - Ruimte voor de Rivier (plus d'espace pour les fleuves)
 - Maaswerken (travaux de la Meuse)
 - Herstel steenbekleding Ooster- en Westerschelde (réparation des revêtements en pierre de l'Escaut oriental et de l'Escaut occidental)
 - Zandsuppleties en de Zandmotor ('Deltaduin') (compléments en sable et le moteur de sable ('Deltaduin'))

Ces programmes d'exécution ont pour but de garantir la sécurité de l'eau actuellement. Ils seront prêts entre 2015 et 2020.

Dans les programmes d'exécution en cours, nous œuvrons actuellement à la sécurité de l'eau. Outre les programmes d'exécution en cours, le Programme Delta prépare également notre pays à affronter l'avenir. On dénombre 9 sous-programmes dans le cadre desquels 5 Décisions Delta sont préparées. Grâce aux Décisions Delta, nous nous armons pour l'avenir. Les Décisions Delta ont un impact important sur l'avenir de notre pays et constituent la base des programmes d'exécution à initier: « Le Plan Delta de l'avenir ».

- Les Décisions Delta portent sur les éléments suivants:

- *Sécurité de l'eau*
La sécurité que doivent offrir nos digues est basée sur les normes de sécurité établies après les inondations survenues en 1953. Depuis, dans notre pays, le nombre d'habitants et le capital investi ont tous deux augmentés. La Décision Delta relative à la Sécurité de l'eau porte sur une proposition en vue de l'actualisation des normes en matière de sécurité de l'eau. D'autre part, cette Décision Delta inclura également les stratégies de sécurité que nous allons adopter.
- *Stratégie de l'eau douce*
Notre système hydraulique, la gestion et la politique actuels semblent atteindre petit à petit leurs limites. La période de sécheresse de 2003 et le printemps sec de 2011 ont démontré que cela n'est nullement une théorie, mais bel et bien un fait. La Décision Delta relative à l'Eau Douce porte sur une stratégie axée sur une production optimale, durable et économique, d'eau douce pour les Pays-Bas et indique les mesures nécessaires à cet effet.
- *Adaptation du Territoire*
Il est important que ce que nous construisons aujourd'hui n'entraîne pas des frais ou problèmes inutiles à l'avenir. La décision Delta relative à l'Adaptation du Territoire porte sur la façon dont et les conditions auxquelles, aux Pays-Bas, il est possible de (re) développer judicieusement la zone construite. Concrètement, il s'agit de la façon dont l'aménagement du territoire peut contribuer à limiter les conséquences d'une inondation, de pluies torrentielles, d'une sécheresse persistante et de températures caniculaires. Un cadre de politique national sera mis en place pour le développement de la zone construite.
- *Delta Rhin-Meuse*
Les grands fleuves qui traversent l'Estuaire du Rhin-Drehtsteden et le Delta du Sud-Ouest forment le point de transition crucial du Delta néerlandais où fleuves et mer se rencontrent. Ici, nous protégeons de nombreux intérêts, tant en ce qui concerne les habitants que l'activité économique. La Décision Delta relative au Delta Rhin-Meuse englobe des stratégies visant à garantir la sécurité de l'eau (une protection contre les inondations) et une alimentation durable en eau douce dans cette région, jusqu'en 2050 et au-delà.
- *Gestion du niveau de l'eau dans la région de l'IJsselmeer*
La région de l'IJsselmeer est un gigantesque bassin d'eau douce. La Décision Delta porte sur une stratégie axée sur la gestion du niveau de l'eau dans la région de l'IJsselmeer pour la période 2015-2050 (et anticipe même la situation jusqu'en 2100). La stratégie est associée à la mission de sécurité dans la région et au rôle dévolu à la région de l'IJsselmeer dans la stratégie nationale en matière d'eau douce.

- Les Décisions Delta et les mesures qui s'y rapportent sont préparées et développées au sein de sous-programmes. Les trois programmes génériques pour tous les Pays-Bas, à savoir 'Sécurité', 'Eau Douce' et 'Nouveaux Développements Urbains et Restructuration' définissent des objectifs nationaux et des stratégies concernant la sécurité et l'alimentation en eau et le rôle que l'aménagement du territoire peut jouer sur ce plan. Ces cadres sont développés spécifiquement en fonction d'une région et, dans la mesure du possible, ils sont combinés à des projets et plans régionaux (synergie) au sein des six sous-programmes régionaux, 'Estuaire du Rhin-Drehtsteden', 'Delta du Sud-Ouest', 'Région de l'IJsselmeer', 'Fleuves', 'Côte' et 'Région des Wadden'.
- Chaque année, à l'occasion du jour d'ouverture de l'année parlementaire, le cabinet présente à l'assemblée nationale le Programme Delta qui est préparé par le Commissaire Delta.
 - Le premier Programme Delta, le DP2011, fixe les plans d'approche des sous-programmes.
 - Le DP2012, présenté le 20 septembre 2011, reprend les analyses des missions en matière de sécurité et d'eau douce à court, à moyen et à long terme.
 - Dans le DP2013, la reconnaissance de solutions potentielles occupera une position centrale.
 - Le DP2014 développera ces solutions potentielles en stratégies prometteuses.
 - Débouchera, dans le DP2015, sur des propositions formulées par le Commissaire Delta pour les décisions dites Décisions Delta.
- La base légale du Programme Delta réside dans la Loi Delta. Elle stipule également les tâches et compétences du Commissaire Delta et l'instauration du Fonds Delta. Cette base légale est essentielle pour une approche ciblée en matière de sécurité de l'eau et d'alimentation en eau douce à laquelle tendent les Pays-Bas. La Loi Delta est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

- Grâce à l'instauration du Fonds Delta, les Pays-Bas disposent de moyens structurels qui leur permettront de protéger la génération actuelle et les générations futures contre l'eau et de garantir une alimentation adéquate en eau douce. Pour cette période législative, des moyens suffisants ont été réservés. Dans son avis rendu au secrétaire d'État concernant la garantie du financement du Programme Delta, le Commissaire Delta explique que le défi consiste à exécuter les missions actuelles et futures dans le domaine de la sécurité de l'eau et de l'alimentation en eau douce pour 2050. Tous les moyens sont disponibles jusqu'en 2020. Pour la période 2021-2028, le Fonds Delta se compose de € 9,7 milliards. Une grande partie a d'ores et déjà été mise de côté pour des projets tels que le programme de protection contre les inondations, le renforcement de la digue de fermeture et la gestion et l'entretien de, par exemple, nos barrages et digues.
- Le Programme Delta entend également être une plateforme pour la connaissance et l'innovation qui soit présente dans le monde des affaires, les instituts de la connaissance et les organisations sociales et à la déployer le plus rapidement possible afin d'engendrer de meilleures solutions et de réduire les coûts.
- Wim Kuijken a été désigné Commissaire Delta par le gouvernement le 1^{er} février 2010.